



Commune de SISTERON
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE
(hydrauliques et mouvements de terrain)
 FEUILLE SUD

Légende :

Niveau de contraintes*		Nature du risque**	
B	Zones de contraintes faibles	1, 1, 2	Crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
R	Zones d'interdictions	3, 3, 4	Ravinements et ruissellements sur versant
 	Zones sans contrainte spécifique	5, 5, 6	Glissements de terrain
		7, 7, 8	Chutes de pierre et de blocs
		9, 9, 10, 10, 10, 10	Inondations variées

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
 * Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** Le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

--- Limite du zonage réglementaire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2014178-0019 du 27 juin 2014